



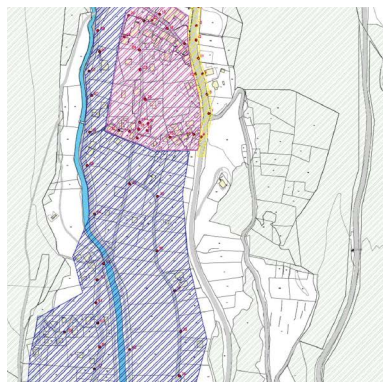
Que fait ma commune pour le climat?

Ambitieux projet d'éclairage public

Pionnière en Valais, la Commune de Trient a adopté la technologie LED pour 100% de ses candélabres en 2016 déjà. À des fins d'économies financières, de qualité de vie de ses citoyens et de préservation de l'environnement, les autorités prévoient une optimisation de l'éclairage public entre 2024 et 2025 suivant le plan directeur de l'éclairage (PDE) établi fin 2022.

En 2022, l'établissement d'un Plan Directeur de l'éclairage (PDE) a été confié à la société TholConcept. À la suite de cette étude, les autorités ont pu choisir un scénario ambitieux d'assainissement de l'éclairage suivant le type de zone communale afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens, de faire des économies financières mais aussi de kwh et enfin d'être en accord avec les prescriptions cantonales et fédérales. Il s'agit de classer les zones communales pour une adaptation ciblée de leur luminosité. Espaces publics, secteur touristique, lieux de passage ou quartiers résidentiels répondent à des besoins différents. Cet assainissement a débuté en 2024 en collaboration avec Génédis et s'étale sur 1 an.

Des abaissements d'intensité sont prévus, avec l'utilisation de détecteurs de présence pour graduer l'éclairage résidentiel jusqu'à minuit, suivi d'une extinction totale jusqu'à 4 heures du matin. D'autres zones verront leur intensité lumineuse réduite de 50% entre minuit et 5 heures du matin. L'initiative comprend aussi la suppression de lampadaires inutiles.



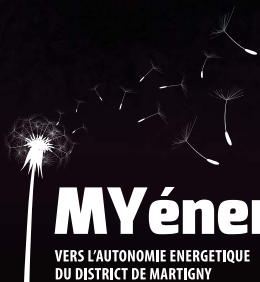
« Ces mesures d'éclairage dynamique permettront à la Commune d'économiser de 2000 à 3000 francs par an sur l'éclairage public. »



*Olivier Couach
Conseiller communal*



Que fait ma commune pour le climat ?



VERS L'AUTONOMIE ÉNERGETIQUE
DU DISTRICT DE MARTIGNY